



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 08/10/19

Reçu en Préfecture le : 11/10/19  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 7 octobre 2019**  
**D-2019/362**

***Aujourd'hui 7 octobre 2019, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE,

*Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h40*

**Excusés :**

Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY

**Remplacement du plancher et du tapis de danse de  
la Salle Franklin par l'opéra national de Bordeaux.  
Subvention de la Ville de Bordeaux. Autorisation.**

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Salle Franklin située 21 rue Vauban et 28 bis cours Xavier Arnozan est un immeuble municipal mis à disposition de l'Opéra National de Bordeaux. Il est principalement affecté à la répétition du ballet de l'opéra.

Un défaut structurel est apparu sur le plancher de danse de cette salle dans le courant du mois de décembre 2018 empêchant le ballet de l'utiliser dans des conditions sécurisées et adaptées à la pratique de la danse.

Après avis du fournisseur du parquet, un défaut de planéité pourrait être la cause des désordres. L'Opéra a réalisé un relevé au laser de l'ensemble de la salle qui a largement confirmé une altimétrie très irrégulière avec des écarts de 5 centimètres parfois et ce dans les 2 axes.

Cette situation a précipité une intervention rapide de la Régie de l'Opéra en vue de la mise en place d'un nouveau plancher de danse dans un délai très court permettant la reprise de l'activité du ballet sans rupture de son activité dans le lieu.

Des dépenses ont donc été engagées pour le remplacement total en urgence du plancher de danse de la Salle Franklin, dépenses qui ont compris l'expertise des désordres, le démontage et la mise à la benne du plancher détérioré et du sous-plancher ainsi que le remplacement du tapis de danse pour la finition de l'ensemble.

Cette intervention fait l'objet d'une participation financière de la Ville de Bordeaux à hauteur de 41 816 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention dont le montant sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet dans l'exercice budgétaire en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 octobre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Fabien ROBERT**

CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
POUR LE REMPLACEMENT DU PLANCHER DE LA SALLE DE DANSE DE LA SALLE FRANKLIN  
ENTRE L'OPERA NATIONAL DE BORDEAUX ET LA VILLE DE BORDEAUX

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représenté par Monsieur Fabien Robert, agissant en sa qualité de Maire Adjoint, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux, en date du \_\_\_\_\_ reçue à la Préfecture de la Gironde le \_\_\_\_\_

Ci-après dénommée « La Ville »,

D'une part,

Et,

L'Opéra National de Bordeaux, régie personnalisée, représentée par Madame Laurence Dessertine agissant en sa qualité de Présidente, habilitée aux fins des présentes par la délibération prise par le Conseil d'Administration du \_\_\_\_\_ et dont le siège social est à Bordeaux, place de la Comédie \_\_\_\_\_

Ci-après dénommée « La Régie »

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La Salle Franklin située 21 rue Vauban et 28 bis cours Xavier Arnoz est un immeuble municipal mis à disposition de l'Opéra National de Bordeaux. Il est principalement affecté à la répétition du ballet de l'opéra.

Un défaut structurel est apparu sur le plancher de danse de cette salle dans le courant du mois de décembre 2018 empêchant le ballet de l'utiliser dans des conditions sécurisées et adaptées à la pratique de la danse.

Après avis du fournisseur du parquet, un défaut de planéité pourrait être la cause des désordres. L'opéra a réalisé un relevé au laser de l'ensemble de la salle. Lequel a largement confirmé une altimétrie très irrégulière avec des écarts de 5cm parfois et ce dans les 2 axes.

Cette situation a précipité une intervention rapide de la Régie de l'Opéra en vue de la mise en place d'un nouveau plancher de danse dans un délai très court permettant la reprise de l'activité du ballet sans rupture de son activité dans le lieu.

Des dépenses ont donc été engagées pour le remplacement total en urgence du plancher de danse de la salle Franklin y compris l'expertise des désordres, le démontage et la mise à la benne du plancher détérioré et du sous plancher ainsi que le remplacement du tapis de danse pour la finition de l'ensemble.

Cette intervention fait l'objet d'une participation financière de la Ville de Bordeaux à hauteur de 41 816 € HT.

Ces faits exposés, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Afin de procéder au remplacement du plancher de danse de la Salle Franklin, la Ville de Bordeaux apporte son concours à hauteur de 41 816 €HT.

## **ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS**

La Régie de l'Opéra s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, a fournir tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

## **ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS**

La Ville de Bordeaux procèdera au versement d'une subvention d'un montant plafonnée à 41 800 euros HT sur présentation de la copie des factures acquittées et certifiées par Madame Dessertine avant le 31 décembre 2019.

## **ARTICLE 4 – COMPTECE JURIDICTIONNELLE**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

## **ARTICLE 5 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour exécution des présentes les parties déclarent faire élection de domicile :

- Monsieur Fabien Robert, es qualité, en l'Hôtel de Ville de Bordeaux, place Pey Berland
- Madame Laurence Dessertine, es qualité, au Grand-Théâtre de Bordeaux, place de la Comédie

Fait à Bordeaux en triple exemplaire le

P/Le Maire de la Ville de Bordeaux  
Le Maire Adjoint  
Fabien Robert

La Présidente de l'Opéra National de Bordeaux  
Laurence Dessertine